

Déclaration de foi TMAI

LES SAINTES ÉCRITURES

Nous enseignons que la Bible est la révélation écrite de Dieu à l'homme. Les soixante-six livres de la Bible qui nous ont été donnés par le Saint-Esprit constituent la Parole de Dieu dans son ensemble, inspirée de Dieu de manière égale dans toutes ses parties (1 Corinthiens 2.7-14 ; 2 Pierre 1.20-21).

Nous enseignons que la Parole de Dieu est une révélation objective, explicite (1 Thessaloniens 2.13 ; 1 Corinthiens 2.13), verbalement inspirée dans chaque mot (2 Timothée 3.16), absolument inerrante dans les documents originaux, infaillible et insufflée par Dieu.

Nous enseignons que la Bible constitue la seule autorité infaillible pour la foi et la vie chrétiennes (Matthieu 5.18 ; 24.35 ; Jean 10.35 ; 16.12-13 ; 17.17 ; 1 Corinthiens 2.13 ; 2 Timothée 3.15-17 ; Hébreux 4.12 ; 2 Pierre 1.20-21).

Nous enseignons que Dieu a dirigé les rédacteurs de sa Parole en sorte qu'elle possède une double origine, humaine et divine. Le Saint-Esprit a supervisé les auteurs humains de telle sorte que, à travers leurs personnalités individuelles et leurs différents styles d'écriture, ils ont composé et rédigé la Parole de Dieu pour la transmettre à l'humanité (2 Pierre 1.20-21) sans erreur ni dans l'ensemble ni dans ses parties (Matthieu 5.18 ; 2 Timothée 3.16). Nous enseignons que, bien qu'il puisse y avoir plusieurs applications d'un passage donné de l'Écriture, il n'y a qu'une seule véritable interprétation. Le sens de l'Écriture se trouve en appliquant avec attention la méthode d'interprétation historique littérale et grammaticale sous l'éclairage du Saint-Esprit (Jean 7.17 ; 16.12-15 ; 1 Corinthiens 2.7-15 ; 1 Jean 2.20). Il incombe aux croyants de vérifier soigneusement l'intention et le sens véritables de l'Écriture, pour en tirer les implications et les exigences éthiques s'appliquant à toutes les générations. Cependant, la vérité de l'Écriture juge les hommes ; jamais les hommes ne la jugent.

Nous enseignons selon une interprétation historique, littérale et grammaticale des Écritures, en fonction des genres littéraires.

DIEU

Nous enseignons qu'il n'existe qu'un seul Dieu (Deutéronome 6.4 ; Ésaïe 45.5-7 ; 1 Corinthiens 8.4), Esprit infini et omniscient (Jean 4.24), parfait dans tous ses attributs, un en essence, existant éternellement en trois personnes (le Père, le Fils et le Saint-Esprit, Matthieu 28.19 ; 2 Corinthiens 13.14), et méritant l'adoration et l'obéissance.

Dieu le Père

Nous enseignons que Dieu le Père, la première personne de la Trinité, ordonne et dispose de toutes choses selon sa volonté et sa grâce (Psaume 145.8-9 ; 1 Corinthiens 8.6). Il est le Créateur de toutes choses (Genèse 1.1-31 ; Éphésiens 3.9). En tant que seul souverain absolu et omnipotent de l'univers, il est souverain dans la création, la providence et la rédemption (Psaume 103.19 ; Romains 11.36). Sa

qualité de Père désigne son identité au sein de la Trinité et sa relation avec l'humanité. En tant que Créateur, il est le Père de tous les hommes (Éphésiens 4.6), mais il n'est le Père spirituel que des croyants (Romains 8.14 ; 11.36). Il a décrété pour sa gloire toutes les choses qui arrivent (Éphésiens 1.11). Il soutient, dirige et gouverne toute la terre (1 Chroniques 29.11). Dans sa souveraineté, il n'est ni l'auteur ni l'approbateur du péché (Habakuk 1.13 ; Jean 8.38-47), et il ne minimise en rien la responsabilité des créatures morales et intelligentes (1 Pierre 1.17). Il a choisi depuis l'éternité et selon sa grâce ceux qu'il veut avoir comme siens (Éphésiens 1.4-6) ; il sauve du péché tous ceux qui viennent à lui par Jésus-Christ ; il adopte tous ceux qui viennent à Lui, et il devient, dès l'adoption, le Père des siens (Jean 1.12 ; Romains 8.15 ; Galates 4.5 ; Hébreux 12.5-9).

Dieu le Fils

Nous enseignons que Jésus-Christ, deuxième personne de la Trinité, possède toutes les perfections de la divinité, et qu'en cela il est coégal, consubstantiel et coéternel avec le Père (Jean 10.30 ; 14.9).

Nous enseignons que Dieu le Père a tout créé selon sa volonté, par l'intermédiaire de son Fils, Jésus-Christ, par qui toutes choses continuent d'exister et de fonctionner (Jean 1.3 ; Colossiens 1.15-17 ; Hébreux 1.2-3).

Nous enseignons que, dans l'incarnation, le Fils éternel, deuxième personne de la trinité, sans altérer sa nature divine ni renoncer à aucun de ses attributs divins, s'est dévêtu de sa gloire et de sa réputation en prenant pleinement une nature humaine consubstantielle à la nôtre, mais sans péché (Philippiens 2.5-8 ; Hébreux 4.15 ; 7.26).

Nous enseignons qu'il a été conçu par le Saint-Esprit dans le sein de la vierge Marie (Luc 1.35), qu'il est donc né d'une femme (Galates 4.4-5, cf. Genèse 3.15), de sorte que deux natures entières, parfaites et distinctes, la nature divine et la nature humaine, étaient réunies en une seule personne, sans confusion, ni changement, ni division, ni séparation. La personne de Christ est donc pleinement Dieu et pleinement homme, le seul médiateur entre Dieu et l'homme.

Nous enseignons que dans son incarnation, le Christ a pleinement gardé ses attributs divins, sa nature et ses prérogatives divines (Colossiens 2.9 ; cf. Luc 5.18-26 ; Jean 16.30 ; 20.28). Cependant, dans l'état de son humiliation, il n'a pas toujours exprimé pleinement les gloires de sa majesté, les cachant derrière le voile de son authentique humanité (Matthieu 17.2 ; Marc 13.32 ; Philippiens 2.5-8). Dans son incarnation, il agit en soumission au Père (Jean 4.34 ; 5.19, 30 ; 6.38) par la puissance du Saint-Esprit (Ésaïe 42.1 ; Matthieu 12.28 ; Luc 4.1, 14), tantôt manifestant les qualités de son humanité, tantôt celles de sa puissance liée au statut de Fils éternel (Jean 1.14 ; cf. 2.11 ; 10.37-38 ; 14.10-11).

Nous enseignons que notre Seigneur Jésus-Christ a accompli notre rédemption par l'effusion de son sang et sa mort sacrificielle sur la croix et que sa mort était volontaire, substitutive, propitiatoire, et rédemptrice (Jean 10.15 ; Romains 3.24-25 ; 5.8 ; 1 Pierre 2.24).

Nous enseignons que notre justification est assurée par sa résurrection physique et littérale d'entre les morts et qu'il est maintenant monté à la droite du Père, où il agit en tant qu'avocat et grand prêtre. (Matthieu 28.6 ; Luc 24.38-39 ; Actes 2.30-31 ; Romains 4.25 ; 8.34 ; Hébreux 7.25 ; 9.24 ; 1 Jean 2.1).

Nous enseignons que, par la résurrection de Jésus-Christ du tombeau, Dieu a confirmé la divinité de son Fils et donné la preuve qu'il a accepté l'œuvre expiatoire du Christ sur la croix. La résurrection

corporelle de Jésus est également la garantie d'une vie de résurrection future pour tous les croyants (Jean 5.26-29 ; 14.19 ; Romains 1.4 ; 4.25 ; 6.5-10 ; 1 Corinthiens 15.20, 23).

Nous enseignons que Jésus-Christ reviendra pour recevoir l'Église, qui est son corps, lors de l'enlèvement, et qu'il reviendra avec son église dans la gloire, établira son royaume millénaire sur la terre (Actes 1.9-11 ; 1 Thessaloniens 4.13-18 ; Apocalypse 20).

Nous enseignons que le Seigneur Jésus-Christ est celui par lequel Dieu jugera toute l'humanité (Jean 5.22-23) :

- Les croyants (1 Corinthiens 3.10-15 ; 2 Corinthiens 5.10)
- Les habitants vivants de la terre lors de son retour glorieux (Matthieu 25.31-46)
- Les morts incroyants lors du jugement devant le grand trône blanc (Apocalypse 20.11-15)

En tant que médiateur entre Dieu et les hommes (1 Timothée 2.5), à la fois tête de son corps, l'Église (Éphésiens 1.22 ; 5.23 ; Colossiens 1.18), et également roi universel à venir qui régnera sur le trône de David (Ésaïe 9.6 ; Luc 1.31-33), il est le juge ultime de tous ceux qui ne se confient pas en lui comme Seigneur et Sauveur (Matthieu 25.14-46 ; Actes 17.30-31). Nous enseignons que par l'efficacité de la mort de notre Seigneur Jésus-Christ, le pécheur croyant est libéré de la peine, du châtement, du pouvoir et, un jour, de la présence même du péché, et qu'il est déclaré juste, qu'il reçoit la vie éternelle et qu'il est adopté dans la famille de Dieu (Romains 3.25 ; 5.8-9 ; 2 Corinthiens 5.14-15 ; 1 Pierre 2.24 ; 3.18).

Dieu le Saint-Esprit

Nous enseignons que le Saint-Esprit est une Personne divine, éternelle, non créée, possédant tous les attributs de la personnalité et de la divinité, notamment l'intelligence (1 Corinthiens 2.10-13), les émotions (Éphésiens 4.30), la volonté (1 Corinthiens 12.11), l'éternité (Hébreux 9.14), l'omniprésence (Psaume 139.7-10), l'omniscience (Ésaïe 40.13-14), l'omnipotence (Romains 15.13), et la vérité (Jean 16.13). Dans tous les attributs divins, il est égal et consubstantiel au Père et au Fils (Matthieu 28.19 ; Actes 5.3-4 ; 28.25-26 ; 1 Corinthiens 12.4-6 ; 2 Corinthiens 13.14 ; et Jérémie 31.31-34 avec Hébreux 10.15-17).

Nous enseignons que le Saint-Esprit est chargé d'exécuter la volonté divine à l'égard de toute l'humanité. Nous reconnaissons son activité souveraine dans la création (Genèse 1.2), l'incarnation (Matthieu 1.18), la révélation écrite (2 Pierre 1.20-21) et l'œuvre du salut (Jean 3.5-7).

Nous enseignons que l'œuvre du Saint-Esprit pour l'Église a commencé à la Pentecôte, lorsqu'il est venu du Père, selon la promesse du Christ (Jean 14.16-17 ; 15.26), pour initier et achever la construction du corps du Christ, qui est son Église (1 Corinthiens 12.13). L'étendue de son activité divine comprend la condamnation du monde pour le péché, la justice et le jugement, la glorification du Seigneur Jésus-Christ et la transformation des croyants à l'image du Christ (Jean 16.7-9 ; Actes 1.5 ; 2.4 ; Romains 8.29 ; 2 Corinthiens 3.18 ; Éphésiens 2.22).

Nous enseignons que le Saint-Esprit est l'agent surnaturel et souverain de la régénération, baptisant tous les croyants dans le corps du Christ (1 Corinthiens 12.13). Le Saint-Esprit habite, sanctifie, instruit, rend capable de servir et scelle jusqu'au jour de la rédemption (Romains 8.9 ; 2 Corinthiens 3.6 ; Éphésiens 1.13).

Nous enseignons que le Saint-Esprit est le maître divin qui a guidé les apôtres et les prophètes dans toute la vérité alors qu'ils mettaient par écrit la révélation de Dieu, la Bible. Chaque croyant possède la présence intérieure du Saint-Esprit dès le moment du salut, et il est du devoir de tous ceux qui sont nés de l'Esprit d'être remplis de l'Esprit (contrôlés par lui — Jean 16.13 ; Romains 8.9 ; Éphésiens 5.18 ; 2 Pierre 1.19-21 ; 1 Jean 2.20, 27).

Nous enseignons que le Saint-Esprit distribue les dons spirituels à l'Église. Le Saint-Esprit ne se glorifie pas et ne glorifie pas ses dons par des manifestations ostentatoires, mais il glorifie le Christ en accomplissant son œuvre de rédemption des perdus et d'édification des croyants dans la foi la plus sainte (Jean 16.13-14 ; Actes 1.8 ; 1 Corinthiens 12.4-11 ; 2 Corinthiens 3.18).

Nous enseignons, à cet égard, que Dieu le Saint Esprit est souverain dans l'octroi des dons spirituels pour le perfectionnement des saints (1 Corinthiens 12.7, 11, 27-30, Romains 12.5-6, 1 Pierre 4.10-11, Éphésiens 4.7-12). Les dons miraculeux avaient pour but d'identifier les apôtres qui devaient poser le fondement de l'Église universelle (Éphésiens 2.20, 3.5, Hébreux 2.3-4, 2 Corinthiens 12.12), et les langues données étaient des langages terrestres attestant du jugement d'Israël (Deutéronome 28.49-51 ; Ésaïe 28.1-11 ; Jérémie 5.15 ; 1 Corinthiens 14.20-22) et de la greffe des nations au Dieu d'Abraham (Actes 2.1-13, 10.44-46 et 11.17, 19.5). Les dons ne sont jamais la garantie de la présence de l'Esprit (Matthieu 7.22) ; ils exaltent Christ et sont toujours alignés sur la Parole de Dieu (2 Pierre 1.16-21).

L'HOMME

Nous enseignons que Dieu a directement et instantanément créé l'homme à son image et à sa ressemblance le sixième des sept jours littéraux de la création. L'homme a été créé libre de tout péché, avec une nature rationnelle, une intelligence, une volonté, une capacité d'autodétermination et une responsabilité morale envers Dieu (Genèse 2.7, 15-25 ; Jacques 3.9).

Nous enseignons que l'intention de Dieu dans la création de l'homme était que l'homme glorifie Dieu, jouisse de la communion avec Dieu, vive sa vie selon la volonté de Dieu et accomplisse ainsi le dessein de Dieu pour l'homme dans le monde (Ésaïe 43.7 ; Colossiens 1.16 ; Apocalypse 4.11).

Nous enseignons que la désobéissance d'Adam à la volonté révélée et à la Parole de Dieu est un péché qui a brisé son innocence, a suscité la peine de la mort spirituelle et physique. L'homme est depuis l'objet de la colère de Dieu et est devenu intrinsèquement corrompu, totalement incapable de choisir ou de faire ce qui est acceptable pour Dieu en dehors de la grâce divine. Sans aucun pouvoir de récupération pour lui permettre de se rétablir, l'homme est irrémédiablement perdu. Le salut de l'homme est donc entièrement dû à la grâce de Dieu, par l'œuvre rédemptrice de notre Seigneur Jésus-Christ (Genèse 2.16-17 ; 3.1-19 ; Jean 3.36 ; Romains 3.23 ; 6.23 ; 1 Corinthiens 2.14 ; Éphésiens 2.1-3 ; 1 Timothée 2.13-14 ; 1 Jean 1.8).

Nous enseignons que tous les hommes de tous les temps héritent d'Adam une nature corrompue, à l'exception de Jésus-Christ, né de la vierge Marie, exempt de la souillure du péché originel. Tous les hommes sont donc pécheurs par nature, par choix et par déclaration divine (Psaume 14.1-3 ; Jérémie 17.9 ; Romains 3.9-18, 23 ; 5.10-12, Éphésiens 2.1-3).

LE SALUT

Nous enseignons que le salut est entièrement de Dieu, par grâce, sur la base de la rédemption de Jésus-Christ, par les mérites de son sang versé, et non sur la base de mérites personnels ou d'œuvres humaines (Jean 1.12 ; Éphésiens 1.7 ; 2.8-10 ; 1 Pierre 1.18-19).

La régénération

Nous enseignons que la régénération est une œuvre surnaturelle du Saint-Esprit par laquelle la nature et la vie divines sont données (Jean 3.3-7 ; Tite 3.5). Elle est instantanée et s'accomplit uniquement par la puissance du Saint-Esprit, par l'intermédiaire de la Parole de Dieu (Jean 5.24), lorsque le pécheur repentant, rendu capable par le Saint-Esprit, répond par la foi à l'offre divine de salut. La régénération authentique se manifeste par des fruits dignes de la repentance, qui se traduisent par des attitudes et une conduite justes (Tite 2.11-14). Les bonnes œuvres en sont la preuve et le fruit (1 Corinthiens 6.19-20 ; Éphésiens 2.10) et se manifestent dans la mesure où le croyant se soumet au contrôle du Saint-Esprit dans sa vie par une obéissance fidèle à la Parole de Dieu (Éphésiens 5.17-21 ; Philippiens 2.12b ; Colossiens 3.16 ; 2 Pierre 1.4-10). Cette obéissance amène le croyant à se conformer de plus en plus à l'image de notre Seigneur Jésus-Christ (2 Corinthiens 3.18). Cette conformation atteint son apogée lors de la glorification du croyant, à la résurrection, lors de la venue du Christ (Romains 8.17 ; 2 Pierre 1.4 ; 1 Jean 3.2-3 ; 1 Corinthiens 15.20-49).

L'élection

Nous enseignons que l'élection est l'acte de Dieu par lequel, avant la fondation du monde, il a choisi en Christ ceux qu'il régénère, sauve et sanctifie par grâce (Romains 8.28-30 ; Éphésiens 1.4-11 ; 2 Thessaloniciens 2.13 ; 2 Timothée 2.10 ; 1 Pierre 1.1-2).

Nous enseignons que l'élection souveraine ne contredit pas et ne nie pas la responsabilité de l'homme de se repentir et de faire confiance au Christ comme Sauveur et Seigneur (Ézéchiel 18.23, 32 ; 33.11 ; Jean 3.18-19, 36 ; 5.40 ; Romains 9.22-23 ; 2 Thessaloniciens 2.10-12 ; Apocalypse 22.17). Néanmoins, puisque la grâce souveraine inclut les moyens de recevoir le don du salut aussi bien que le don lui-même, l'élection souveraine aboutira à ce que Dieu détermine. Tous ceux que le Père appelle à lui viendront dans la foi et tous ceux qui viennent dans la foi, le Père les recevra (Jean 6.37-40, 44 ; Actes 13.48 ; Jacques 4.8).

Nous enseignons que la faveur imméritée que Dieu accorde à des pécheurs totalement dépravés n'est en rien liée à une initiative de leur part ni à l'anticipation que Dieu aurait de leur initiative personnelle, mais relève uniquement de sa grâce et de sa miséricorde souveraines (Éphésiens 1.4-7 ; Tite 3.4-7 ; 1 Pierre 1.2).

Nous enseignons que l'élection ne doit pas être considérée comme fondée sur une souveraineté abstraite. Dieu est vraiment souverain, mais il exerce cette souveraineté en harmonie avec ses autres attributs, en particulier son omniscience, sa justice, sa sainteté, sa sagesse, sa grâce et son amour (Romains 9.11-16). Cette souveraineté exaltera toujours la volonté de Dieu d'une manière totalement cohérente avec son caractère tel qu'il est révélé dans la vie de notre Seigneur Jésus-Christ (Matthieu 11.25-28 ; 2 Timothée 1.9).

La justification

Nous enseignons que la justification devant Dieu est un acte de Dieu (Romains 8.33) par lequel il déclare justes ceux qui, par la foi en Christ, se repentent de leurs péchés (Luc 13.3 ; Actes 2.38 ; 3.19 ; 11.18 ; Romains 2.4 ; 2 Corinthiens 7.10 ; Ésaïe 55.6-7) et le confessent comme Seigneur souverain (Romains 10.9-10 ; 1 Corinthiens 12.3 ; 2 Corinthiens 4.5 ; Philippiens 2.11). Cette justice est indépendante de toute vertu ou œuvre humaine (Romains 3.20 ; 4.6). elle implique l'imputation de nos péchés au Christ (Colossiens 2.14 ; 1 Pierre 2.24) et l'imputation de la justice du Christ à notre égard (1 Corinthiens 1.30 ; 2 Corinthiens 5.21). Par ce moyen, Dieu peut « être juste et justifier celui qui a la foi en Jésus » (Romains 3.26).

La sanctification

Nous enseignons que tout croyant est sanctifié (mis à part) pour Dieu par la justification et qu'il est donc déclaré saint et identifié comme tel. Cette sanctification est un statut que Dieu nous donne, elle est instantanée et ne doit pas être confondue avec la sanctification progressive. Cette sanctification décrit la position du croyant aux yeux de Dieu, et non sa marche ou sa condition actuelle (Actes 20.32 ; 1 Corinthiens 1.2, 30 ; 6.11 ; 2 Thessaloniens 2.13 ; Hébreux 2.11 ; 3.1 ; 10.10, 14 ; 13.12 ; 1 Pierre 1.2).

Nous enseignons qu'il existe aussi, par l'action du Saint-Esprit, une sanctification progressive par laquelle l'état du croyant se rapproche de la position dont il jouit par la justification. Par l'obéissance à la Parole de Dieu et la puissance du Saint-Esprit, le croyant est capable de mener une vie de plus en plus sainte, en conformité avec la volonté de Dieu, et de ressembler de plus en plus à notre Seigneur Jésus-Christ (Jean 17.17,19 ; Romains 6.1-22 ; 2 Corinthiens 3.18 ; 1 Thessaloniens 4.3-4 ; 5.23).

À cet égard, nous enseignons que toute personne sauvée est impliquée dans un conflit quotidien - la nouvelle création en Christ lutte contre la chair, le monde et le diable - mais que des dispositions adéquates sont prises pour la victoire par la puissance du Saint-Esprit qui habite le croyant. La lutte demeure néanmoins avec le croyant tout au long de sa vie terrestre et n'est jamais complètement terminée. Toutes les prétentions à l'éradication du péché dans cette vie ne sont pas fondées sur les Écritures. L'éradication du péché n'est pas possible, mais le Saint-Esprit assure la victoire sur le péché (Galates 5.16-25 ; Éphésiens 4.22-24 ; Philippiens 3.12 ; Colossiens 3.9-10 ; 1 Pierre 1.14-16 ; 1 Jean 3.5-9).

L'assurance du salut

Nous enseignons que tous les rachetés, une fois sauvés, sont gardés par la puissance de Dieu et sont donc en sécurité en Christ pour toujours (Jean 5.24 ; 6.37-40 ; 10.27-30 ; Romains 5.9-10 ; 8.1, 31-39 ; 1 Corinthiens 1.4-8 ; Éphésiens 4.30 ; Hébreux 7.25 ; 13.5 ; 1 Pierre 1.5 ; Jude 24).

Nous enseignons que c'est le privilège des croyants de se réjouir de l'assurance de leur salut par le témoignage de la Parole de Dieu, qui, cependant, interdit clairement l'utilisation de la liberté chrétienne pour justifier de vivre dans le péché et l'amour du monde (Romains 6.15-22 ; 13.13-14 ; Galates 5.13, 25-26 ; Tite 2.11-14).

La séparation

Nous enseignons que la séparation d'avec le péché est clairement demandée dans l'Ancien Testament et le Nouveau Testament, et que les Écritures indiquent clairement que, dans les derniers jours, l'apostasie et le compromis augmenteront (2 Corinthiens 6.14-7.1 ; 2 Timothée 3.1-5).

Nous enseignons que tous les sauvés, motivés par une profonde gratitude pour la grâce que Dieu leur a accordée, doivent développer une consécration totale à Dieu, dont les qualités sont si glorieuses qu'il mérite une vie d'adoration sans partage afin de ne pas jeter l'opprobre sur son nom. Nous enseignons également le devoir de séparation de toute apostasie religieuse et de tout compromis moral ainsi que l'exige l'Écriture (Romains 12.1-2, 1 Corinthiens 5.9-13 ; 2 Corinthiens 6.14-7.1 ; 1 Jean 2.15-17 ; 2 Jean 9-11).

Nous enseignons que les croyants doivent être séparés pour notre Seigneur Jésus-Christ (2 Thessaloniens 1.11-12 ; Hébreux 12.1-2) et affirmons que la vie chrétienne est une vie de justice obéissante qui reflète l'enseignement des béatitudes (Matthieu 5.2-12) et une recherche continue de la sainteté (Romains 12.1-2 ; 2 Corinthiens 7.1 ; Hébreux 12.14 ; Tite 2.11-14 ; 1 Jean 3.1-10).

L'ÉGLISE

Nous enseignons que le Saint Esprit intègre immédiatement dans l'Église, le Corps universel de Christ, tous ceux qui placent leur foi en Jésus-Christ. L'Église (1 Corinthiens 12.12-13) est l'épouse du Christ (2 Corinthiens 11.2 ; Éphésiens 5.23-32 ; Apocalypse 19.7-8), dont le Christ est le chef (Éphésiens 1.22 ; 4.15 ; Colossiens 1.18).

Nous enseignons que la formation de l'Église, le corps du Christ, a commencé le jour de la Pentecôte (Actes 2.1-21, 38-47) et s'achèvera lors de la venue du Christ pour les siens lors de son retour (1 Corinthiens 15.51-52 ; 1 Thessaloniens 4.13-18).

Nous enseignons que l'Église est donc un organisme spirituel unique conçu par le Christ, composé de tous les croyants nés de nouveau dans la période présente (Éphésiens 2.11, 3.6). L'Église est distincte d'Israël (1 Corinthiens 10.32) ; elle est un mystère qui n'a été révélé qu'avec la nouvelle alliance (Éphésiens 3.1-6 ; 5.32).

Nous enseignons que l'établissement et la continuité des Églises locales sont clairement enseignés et prescrits dans le Nouveau Testament (Actes 14.23, 27 ; 20.17, 28 ; Galates 1.2 ; Philippiens 1.1 ; 1 Thessaloniens 1.1 ; 2 Thessaloniens 1.1) et que les membres du Corps de Christ sont invités à s'intégrer dans des assemblées locales (1 Corinthiens 11.18-20 ; Hébreux 10.25).

Nous enseignons que l'autorité suprême de l'Église est le Christ (1 Corinthiens 11.3 ; Éphésiens 1.22 ; Colossiens 1.18) et que la direction de l'Église, les dons, l'ordre, la discipline et le culte sont tous déterminés par sa souveraineté, telle qu'elle ressort des Écritures. Les responsables désignés par la Bible pour servir sous le Christ et sur l'assemblée sont les anciens (également appelés évêques, ils exercent un ministère pastoral et d'enseignement, Actes 20.28 ; Éphésiens 4.11) et les diacres, reconnus pour leurs qualifications bibliques (1 Timothée 3.1-13 ; Tite 1.5-9 ; 1 Pierre 5.1-5). Nous enseignons que ces responsables dirigent ou gouvernent en tant que serviteurs du Christ (1 Timothée 5.17-22) et qu'ils ont

son autorité pour diriger l'Église. La congrégation doit se soumettre à leur direction (Hébreux 13.7, 17 ; 1 Pierre 5.5).

Nous enseignons l'importance de la formation des disciples (Matthieu 28.19-20 ; 2 Timothée 2.2), la redevabilité de tous les croyants les uns envers les autres (Matthieu 18.5-14 ; Jacques 5.16), ainsi que la nécessité de discipliner les membres pécheurs non-repentants de la congrégation conformément aux instructions de l'Écriture (Matthieu 18.15-22 ; Actes 5.1-11 ; 1 Corinthiens 5.1-13 ; 2 Thessaloniens 3.6-15 ; 1 Timothée 1.19-20 ; Tite 1.10-16).

Nous enseignons l'autonomie de l'Église locale, libre de toute autorité ou contrôle extérieur, avec le droit de s'autogérer et de se soustraire à l'ingérence éventuelle de toute hiérarchie d'individus ou d'organisations (Tite 1.5). Nous enseignons qu'il est scripturairement pour les vraies Églises de coopérer les unes avec les autres pour la présentation et la propagation de la foi. Cependant, chaque église locale, par l'intermédiaire de ses anciens et de leur interprétation et application de l'Écriture, devrait être seule juge de l'étendue et des moyens de sa coopération. Les anciens devraient également prendre les décisions relatives à l'adhésion, à la politique, à la discipline, à la bienveillance et à la gouvernance de l'Église (Actes 15.19-31 ; 20.28 ; 1 Corinthiens 5.4-7, 13 ; 1 Pierre 5.1-4).

Nous enseignons que le but de l'Église est de glorifier Dieu (Éphésiens 3.21) en s'édifiant elle-même dans la foi (Éphésiens 4.13-16), par l'enseignement de la Parole (2 Timothée 2.2, 15 ; 3. 16-17), par la communion fraternelle (Actes 2.47 ; 1 Jean 1.3), par l'observance des ordonnances (Luc 22.19 ; Actes 2.38-42), par la louange communautaire et la prière (Éphésiens 5.18-19 ; Colossiens 3.16 ; Jude 20) et par l'avancement et la communication de l'Évangile au monde entier (Matthieu 28.19 ; Actes 1.8, 2.42 ; Actes 14.27-28).

Nous enseignons l'appel universel à servir le Christ ; cet appel concerne donc tous les saints (1 Corinthiens 15.58 ; Éphésiens 4.12 ; Apocalypse 22.12).

Nous enseignons la nécessité pour l'Église de coopérer avec Dieu dans l'accomplissement de son projet pour le monde. À cette fin, il accorde à l'Église des dons spirituels. Tout d'abord, il donne des hommes choisis dans le but d'équiper les saints pour l'œuvre du ministère (Éphésiens 4.7-12), et il donne également des capacités spirituelles uniques et spéciales à chaque membre du corps du Christ (Romains 12.5-8 ; 1 Corinthiens 12.4-31 ; 1 Pierre 4.10-11).

Nous enseignons que l'Église primitive a reçu deux sortes de dons : les dons miraculeux de révélation divine et de guérison, accordés temporairement pour l'époque apostolique dans le but de confirmer l'authenticité du message des apôtres (Hébreux 2.3,4 ; 2 Corinthiens 12.12) ; et les autres dons, accordés pour équiper les croyants afin qu'ils s'édifient les uns les autres. La révélation du Nouveau Testament étant désormais complète, l'Écriture devient le seul test de l'authenticité du message d'un homme, et les dons de confirmation de nature miraculeuse ne sont plus nécessaires pour valider un homme ou son message (1 Corinthiens 13.8-12). Satan peut même contrefaire et imiter les dons miraculeux afin de tromper même les croyants (Matthieu 7.21-23, 24.24 ; 2 Thessaloniens 2.9-12 ; 1 Corinthiens 13.13-14.12 ; Apocalypse 13.13-14). Les seuls dons en vigueur aujourd'hui sont les dons qui n'apportent pas de nouvelles révélations mais servent à l'édification (Romains 12.6-8). Nous enseignons que personne ne possède le don néotestamentaire de guérison aujourd'hui, mais que Dieu entend et répond à la prière de la foi et qu'il exaucera conformément à sa propre volonté parfaite pour les malades, les souffrants et

les affligés (Luc 18.1-8, Jean 14.12-14, Matthieu 21.22, John 5.7-9, 2 Corinthiens 12.6-10, Jacques 5.13-16, 1 Jean 5.14-15).

Nous enseignons que deux ordonnances ont été confiées à l'Église locale : le baptême et la Cène (Actes 2.38-42). Le baptême chrétien par immersion (Matthieu 28.19, Actes 8.36-39) est le témoignage solennel et magnifique d'un croyant montrant sa foi dans le Sauveur crucifié, enseveli et ressuscité, et son union avec lui dans la mort au péché et la résurrection à une vie nouvelle (Romains 6.1-11). C'est aussi un signe de communion et d'identification avec le corps visible du Christ (Actes 2.41-42).

Nous enseignons que la Cène est la commémoration et la proclamation de sa mort jusqu'à ce qu'il vienne (Luc 22.7-23), et qu'elle devrait toujours être précédée d'un examen de conscience solennel (1 Corinthiens 11.28-32). Nous enseignons également que, si le pain et le fruit de la vigne de la communion ne sont que représentatifs de la chair et du sang du Christ, la Cène est néanmoins une communion réelle avec le Christ ressuscité, qui est présent d'une manière unique, en communion avec son peuple (1 Corinthiens 10.16).

LES ANGES

Les anges élus

Nous enseignons que les anges sont des êtres créés et qu'ils ne doivent donc pas être adorés. Bien qu'ils soient d'un ordre de création supérieur à celui de l'homme, ils ont été créés pour servir Dieu et l'adorer (Luc 2.9-14 ; Hébreux 1.6-7, 14 ; 2.6-7 ; Apocalypse 5.11-14 ; 19.10 ; 22.9).

Les anges déchus

Nous enseignons que Satan est un ange créé et l'auteur du péché. Il a encouru le jugement de Dieu en se rebellant contre son Créateur (Ésaïe 14.12-17 ; Ézéchiel 28.11-19), en entraînant de nombreux anges dans sa chute (Matthieu 25.41 ; Apocalypse 12.1-14) et en introduisant le péché dans la race humaine par sa tentation d'Ève (Genèse 3.1-15).

Nous enseignons que Satan est l'ennemi déclaré de Dieu et de l'homme (Ésaïe 14.13-14 ; Matthieu 4.1-11 ; Apocalypse 12.9-10) ; qu'il est le prince de ce monde, vaincu par la mort et la résurrection de Jésus-Christ (Romains 16.20) ; et qu'il sera éternellement puni dans l'étang de feu (Ésaïe 14.12-17 ; Ézéchiel 28.11-19 ; Matthieu 25.41 ; Apocalypse 20.10).

L'ESCHATOLOGIE

La mort

Nous enseignons que la mort physique n'implique aucune perte de notre conscience immatérielle (Apocalypse 6.9-11), que l'âme des rachetés passe immédiatement en présence du Christ (Luc 23.43 ; Philippiens 1.23 ; 2 Corinthiens 5.8), qu'il y a séparation de l'âme et du corps (Philippiens 1.21-24) et que, pour les rachetés, cette séparation se poursuivra jusqu'à l'enlèvement (1 Thessaloniens 4.13-17), qui déclenchera la première résurrection (Apocalypse 20.4-6), lorsque notre âme et notre corps seront réunis pour être glorifiés à jamais avec notre Seigneur (Philippiens 3.21 ; 1 Corinthiens 15.35-44, 50-54).

Jusqu'à ce moment-là, les âmes des rachetés en Christ restent en joyeuse communion avec notre Seigneur Jésus-Christ (2 Corinthiens 5.8).

Nous enseignons la résurrection corporelle de tous les hommes, les sauvés pour la vie éternelle (Jean 6.39 ; Romains 8.10-11, 19-23 ; 2 Corinthiens 4.14), et les non-sauvés pour le jugement et le châtement éternels (Daniel 12.2 ; Jean 5.29 ; Apocalypse 20.13-15).

Nous enseignons que les âmes des non-sauvés, à leur mort, sont maintenues sous le châtement jusqu'à la seconde résurrection (Luc 16.19-26 ; Apocalypse 20.13-15), lorsque l'âme et le corps de résurrection seront unis (Jean 5.28-29). Ils comparaitront alors au jugement du Grand Trône Blanc (Apocalypse 20.11-15) et seront jetés en enfer, l'étang de feu (Matthieu 25.41-46), coupés de la vie de Dieu pour toujours (Daniel 12.2 ; Matthieu 25.41-46 ; 2 Thessaloniens 1.7-9).

L'enlèvement de l'Église

Nous enseignons le retour personnel et corporel de notre Seigneur Jésus-Christ avant la tribulation de sept ans (1 Thessaloniens 4.16 ; Tite 2.13) pour rassembler son Église (Jean 14.1-3 ; 1 Corinthiens 15.51-53 ; 1 Thessaloniens 4.15-5.11) et la récompenser de ses œuvres (1 Corinthiens 3.11-15 ; 2 Corinthiens 5.10).

La période de la tribulation

Nous enseignons que, immédiatement après l'enlèvement de l'Église de la terre (Jean 14.1-3 ; 1 Thessaloniens 4.13-18), l'histoire actuelle se clôturera par une période troublée, la tribulation, qui verra se manifester les justes jugements de Dieu sur le monde incrédule (Jérémie 30.7 ; Daniel 9.27 ; 12.1 ; 2 Thessaloniens 2.7-12 ; Apocalypse 16), et que ces jugements seront couronnés par le retour du Christ en gloire sur la terre (Matthieu 24.27-31 ; 25.31-46 ; 2 Thessaloniens 2.7-12). À ce moment-là, les saints de l'Ancien Testament et de la tribulation seront ressuscités et les vivants seront jugés (Daniel 12.2-3 ; Apocalypse 20.4-6). Cette période comprend la soixante-dixième semaine de la prophétie de Daniel (Daniel 9.24-27 ; Matthieu 24.15-31 ; 25.31-46).

La seconde venue et le règne millénaire

Nous enseignons qu'après la période de tribulation, le Christ viendra sur terre pour occuper le trône de David (Matthieu 25.31 ; Luc 1.31-33 ; Actes 1.10-11 ; 2.29-30) et établir son royaume messianique pour mille ans sur la terre (Apocalypse 20.1-7). Pendant cette période, les saints ressuscités régneront avec lui sur Israël et sur toutes les nations de la terre (Ézéchiel 37.21-28 ; Daniel 7.17-22 ; Apocalypse 19.11-16). Ce règne sera précédé par le renversement de l'Antichrist et du Faux Prophète, et par l'emprisonnement de Satan (Daniel 7.17-27 ; Apocalypse 20.1-7).

Nous enseignons que le royaume lui-même sera l'accomplissement de la promesse que Dieu a faite à Israël (Ésaïe 65.17-25 ; Ézéchiel 37.21-28 ; Zacharie 8.1-17) de le rétablir dans le pays qu'il a perdu par sa désobéissance (Deutéronome 28.15-68). Le résultat de leur désobéissance a été qu'Israël a été temporairement mis de côté (Matthieu 21.43 ; Romains 11.1-26), mais il sera à nouveau vivifié par la repentance pour entrer dans le pays de la bénédiction (Jérémie 31.31-34 ; Ezéchiel 36.22-32 ; Romains 11.25-29).

Nous enseignons que cette période du règne de notre Seigneur sera caractérisée par l'harmonie, la justice, la paix, la droiture et une longue vie (Ésaïe 11 ; 65.17-25 ; Ézéchiel 36.33-38), et qu'elle prendra fin avec la libération de Satan de sa captivité (Apocalypse 20.7).

Le jugement des perdus

Nous enseignons qu'à la fin des mille ans du règne de Christ, et après la libération de Satan (Apocalypse 20.7), le diable séduira les nations de la terre et les rassemblera pour combattre les saints et la ville bien-aimée, au moment où Satan et son armée seront dévorés par le feu du ciel (Apocalypse 20.9). Ensuite, Satan sera jeté dans l'étang de feu et de soufre (Matthieu 25.41 ; Apocalypse 20.10), après quoi le Christ, qui est le Juge de tous les hommes (Jean 5.22), ressuscitera et jugera les grands et les petits lors du jugement ultime qui se tiendra devant le « Grand Trône Blanc » (Apocalypse 20.11-15).

Nous enseignons que cette résurrection des morts non-sauvés (Jean 5.28,29), pour le jugement sera une résurrection physique, qui donnera lieu au châtement conscient éternel dans l'étang de feu (Matthieu 25.41 ; Apocalypse 20.11-15).

L'éternité

Nous enseignons qu'après la fin du millénaire, la libération temporaire de Satan, lors de la dissolution des éléments du ciel et de la terre (2 Pierre 3.10 ; Apocalypse 20.11), surviendra le jugement des non-croyants (2 Thessaloniens 1.9 ; Apocalypse 20.7-15), les sauvés entreront dans l'état éternel de gloire avec Dieu sur une nouvelle terre où seule la justice habitera (Éphésiens 5.5 ; Apocalypse 20.15, 21-22). La cité céleste descendra du ciel (Apocalypse 21.2) et sera la demeure des saints, où ils jouiront pour toujours de la communion avec Dieu et les uns avec les autres (Jean 17.3 ; Apocalypse 21-22). Notre Seigneur Jésus-Christ, ayant accompli sa mission rédemptrice, remettra alors le royaume à Dieu le Père (1 Corinthiens 15.24-28) afin que le Dieu trinitaire puisse régner dans tous les domaines pour les siècles des siècles (1 Corinthiens 15.28).

Notre déclaration de foi résume la compréhension de la Faculté de ses principales doctrines et pratiques. Afin d'éviter toute déviation doctrinale, les membres du Conseil, et les professeurs de l'ensemble des Écoles TMAI doivent impérativement signer ce document chaque année.

J'adhère sans réserve à cette confession de foi.

J'adhère à cette confession de foi excepté la/les réserve(s) suivante(s):

Date: _____

Nom: _____

Signature: _____